

## RESTAURATION DE LA MORPHOLOGIE ET DE LA CONTINUITÉ SUR LE RUISSEAU LE ROCHEMENAULT SUR LA COMMUNE D'ASNOIS (86250)

**Le ruisseau Le Rochemenault** (liste 2), de sa résurgence, dans un ancien lavoir du même nom, à sa confluence avec La Charente, **est long de 900m**.

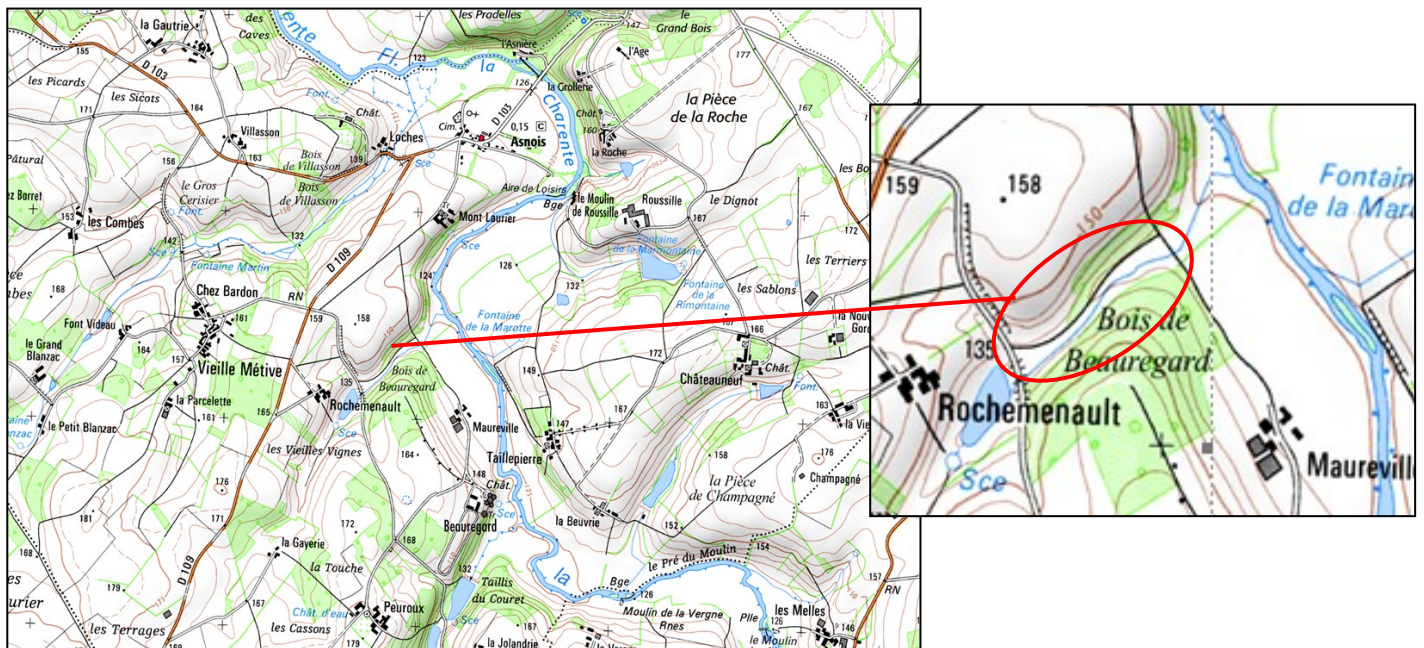
Complètement oublié, recalibré et piétiné durant des décennies, il traverse aussi un étang, situé à proximité de sa source.

Une étude, lancée en juin 2022, par la **pose de 3 sondes hydrauliques**, pour calculer **les températures et les débits** en 3 points distincts (source, aval de l'étang et à proximité de la confluence), **visé à évaluer l'impact de l'étang et des travaux de renaturation sur une période de 2 ans** (1 an avant travaux et 1 an après). **Les premiers résultats montrant, d'ores et déjà, un très fort impact de l'étang sur le cours d'eau.**

En effet, on note, entre l'amont et l'aval immédiat de l'étang, de très grosses variations de températures d'eau (de 0°C à +28°C), malgré une température constante à la source (12.7°C), ainsi qu'un assec, en période d'étiage, malgré un débit minimum de 400l/h enregistré à la source.

Malheureusement, le propriétaire ne veut pas rien entreprendre sur une éventuelle mise en conformité. Dossier désormais dans les mains de la DDT86.

**Les travaux réalisés en 2023**, situés de l'aval de l'étang à la confluence avec La Charente ont consistés à la **pose d'un pont cadre**, à **l'ouverture d'un bras** long du chemin, à la **suppression d'un passage busé**, à la création de **2 abreuvoirs**, de **3 passages à gué/abreuvoirs**, à la pose de clôtures et à des plantations.



**Maître d'ouvrage :** Communauté de Communes du Civraisien en Poitou

**Période de réalisation et durée des travaux :** du 1er au 4 août et du 9 au 13 octobre 2023.

**Présentation des objectifs :**

D'une manière générale l'objectif est de restaurer la continuité écologique, c'est-à-dire :

- restaurer la libre circulation des organismes vivants et le transport sédimentaire,
- enlever 2 obstacles aux écoulements susceptibles d'accumuler les embâcles,
- protéger les berges du piétinement,
- recréer une ripisylve,
- communiquer sur les engagements de la collectivité de tendre vers le Bon Etat Ecologique de la vallée de La Charente et de ses affluents et sensibiliser sur des travaux d'aménagement visant à restaurer la continuité écologique.

Ouvrage 1 « Pont cadre » et passage à gué avant et après travaux



Vue amont



Vue aval

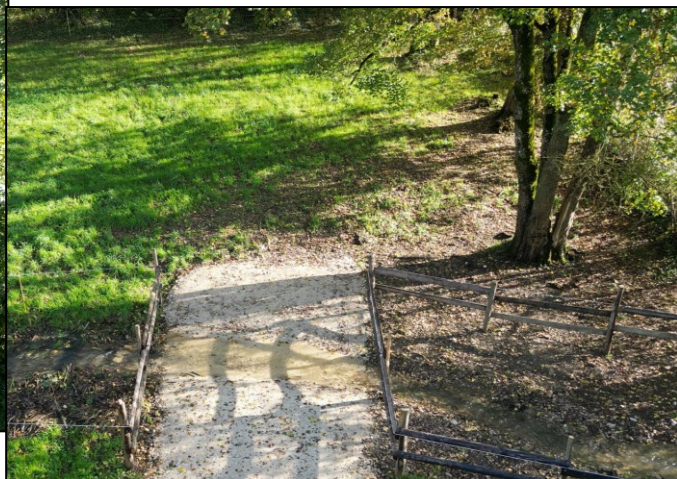


Pont cadre vues amont/aval

Ouvrage 2 « Passerelle » avant et après travaux



Passages à gué avant et après travaux



Abreuvoir avant et après travaux



## Descriptif technique des travaux :

### Pour le pont cadre :

- Terrassement et apport de matériaux (calcaire 5/10 puis 0/31.5) pour constituer le lit de pose des modules béton,
- Pose des 3 modules béton (taille d'un module : long. 2.4m x Larg. 1m x Haut. 0.80m), enfouis d'un tiers dans le lit du cours d'eau et reconstituer le matelas alluvial dans chaque module, au fur et à mesure de leur pose.
- Mise en place de blocs d'enrochement en amont et aval de l'ouvrage,
- Création du bras le long du chemin,
- Remise en état du chemin et des abords.

### Pour le passage busé :

- Suppression et évacuation des buses ;
- Confortement des berges avec des silex ;
- Pose de la passerelle (long. 5m x Larg. 4m x Epais. 0.20m) ;
- Remise en état des abords (calcaire 0/31.5).

### Pour les 3 passages à gué/abreuvoirs et les 2 abreuvoirs :

- Terrassement et décapage de la zone d'implantation ;
- Mise en place de 2 couches de matériaux, silex (200 à 300 mm) et cailloux (20 à 40 mm) ;
- Installation de lisses en bois empêchant l'accès au cours d'eau ;
- Mise en place d'une clôture électrique pour protéger les berges du piétinement.

**Entreprise / Régie :** STPR SCOP S.A. / EARL Chez Gatineau / Agents du SABAC

## Descriptif financier et plan de financement :

PLAN DE FINANCEMENT – LE ROCHEMENAULT / ASSOIS			
DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
Fourniture et pose du pont cadre	10 485.00	Agence de l'Eau Adour Garonne	7 119.85
Suppression passage busé	920.00	Région Nouvelle Aquitaine	1 657.86
Travaux de renaturation	3 620.00	Conseil Départemental de la Vienne	5 266.16
Matériaux	1 429.71	CC Civraisien en Poitou	3 510.84
Dossier réglementaire (Porter à connaissance)	1 100.00		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>17 554.71</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>17 554.71</b>

### Etat des lieux avant / après :

**Avant** : Absence d'ouvrage de franchissement au niveau du chemin, présence d'un passage busé en très mauvais état et gabarit du cours d'eau surdimensionné dû au piétinement et aux passages des engins agricoles.

**Après** : Rétablissement de la petite continuité par la pose d'un pont cadre au niveau du chemin et d'une passerelle en remplacement du passage busé.

Mise en défens des berges avec aménagement de 3 passages à gué/abreuvoirs sur le cours d'eau et 2 abreuvoirs sur La Charente au niveau de sa confluence.

### Informations sur les aspects administratifs

DIG (arrêté préfectoral N° 2023-DDT-SEB-22 du 16 janvier 2023)

### Informations complémentaires sur la prestation

Prestataire équipé d'une pelle mécanique de 22T.

### Suivi mis en place :

Suivi photographique.

### Commentaires :

Ce projet a été réalisé en concertation et échanges avec les élus de la commune d'Asnois et du propriétaire riverain.

### Contact pour tout renseignement sur ce projet :

TMR : Jérôme Mémin – 06 76 21 31 99 – [rivieres@civraisienpoitou.fr](mailto:rivieres@civraisienpoitou.fr)

Président de la commission « Eaux, assainissement et rivières » : Philippe BELLIN (13<sup>ème</sup> Vice-Président de la CC du Civraisien en Poitou et Maire de Valence en Poitou)

Délégué communautaire SABAC : Thierry NEEL (Maire d'Asnois)